

Entrepreneuriat au féminin : un plan pour lever les obstacles



TRAVAUX PUBLIÉE LE 18/09/2013

Saisine liée : LES FEMMES ÉLOIGNÉES DU MARCHÉ DU TRAVAIL

Des préconisations du CESE reprises dans le plan gouvernemental

« Les femmes ne représentent en France que 30 % des créateurs d'entreprises. Or, dans un contexte de vieillissement démographique et quand on sait que dans les quinze ans à venir, 27 % des entreprises au plan national, dont 250 000 pour la seule Ile-de-France, seront en principe transmissibles, l'encouragement et le soutien de l'entrepreneuriat au féminin apparaissent essentiels ».

Telle était l'introduction d'une étude sur ce thème rapportée en 2009 lors de la précédente mandature du CESE, par Geneviève Bel, aujourd'hui Présidente de la DDFE.

Geneviève Bel se félicite donc doublement du lancement du *Plan Entreprendre au Féminin*, le 27 août 2013, par Geneviève Fioraso, Ministre de l'Enseignement supérieur, Najat Vallaud-Belkacem, Ministre des Droits des femmes et Fleur Pellerin, Ministre déléguée chargée des PME.

En effet, non seulement le message adressé au Gouvernement par le CESE en 2009 a été entendu mais, de plus, le Plan annoncé s'inspire largement des recommandations émises dans l'étude, que la Présidente de la DDFE, également Vice-présidente de la CGPME, chargée de l'entrepreneuriat au féminin, s'est personnellement employée depuis à déployer dans son organisation.

Le Plan gouvernemental s'articule autour de trois axes :

Axe n°1 : Sensibiliser, orienter et informer

L'étude du CESE avait prôné une telle sensibilisation précoce dès le collège et tout au long du parcours éducatif, illustrée notamment par le témoignage dans les établissements de femmes entrepreneures et la valorisation de l'image de la femme chef d'entreprise à travers des concours locaux.

Axe n°2 : Renforcer l'accompagnement des créatrices

Soutenir les créatrices tout au long de leur parcours constituait effectivement un impératif pour le CESE, en particulier dans le cadre d'actions de mentorat, particulièrement bienvenues pour soutenir l'entrepreneuriat des femmes des quartiers, ou d'offres de formations complémentaires à la gestion et au management.

Axe n° 3 : Faciliter l'accès des créatrices au financement

Là encore, l'étude du CESE avait souligné la nécessité de renforcer le partenariat entre organismes bancaires et réseaux d'accompagnement afin d'offrir aux bénéficiaires un suivi personnalisé.

Geneviève Bel, membre du Comité de pilotage et de suivi de ce Plan, a apporté son témoignage lors de sa présentation et indiqué les déclinaisons concrètes qu'elle mettait en œuvre au sein de la CGPME.

Elle poursuivra cette action de sensibilisation, le 18 septembre 2013, à Madrid à l'occasion d'une conférence *Regards croisés entre la France et l'Espagne* sur le thème des femmes dans les petites entreprises.